

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq BP 80479 59208 Tourcoing Cedex

Tél.: 03 20 23 37 00 Fax: 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU NORD VILLE DE TOURCOING

×

×

× × × ×

×

×

XX

Arrêté infraction au RSD 30 Rue Pierre et Jean Dervaux appartement 109,

SERVICE COMMUNAL D'HYGIENE ET DE SANTE SCHS – UTS - 2024/00481 - AM n° 71

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu les articles L 2212-2 et 2122-34 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 12 avril 1979 portant Règlement Sanitaire Départemental du Nord et en particulier les articles 32-33,

Vu le décret n°2002-120 du 30 janvier 2002 relatif aux caractéristiques du logement décent.

Vu les plaintes formulées par Madame et Monsieur MONSIEUR FABIO DECARO ET MADAME JULIE DUMONT, locataire du logement sis à TOURCOING 30 Rue Pierre et Jean Dervaux appartement 109,

Vu le constat du 10 avril 2024 dans le logement sis à TOURCOING 30 Rue Pierre et Jean Dervaux appartement 109, établi par Monsieur Jérôme RICHIR, inspecteur de salubrité du Service Communal d'Hygiène et de Santé, dûment commissionné et assermenté,

Etant donné l'état d'indécence du logement sis à TOURCOING, 30 Rue Pierre et Jean Dervaux appartement 109, entraînant un risque pour la santé de leurs locataires en titre,

Vu les courriers des 25 avril 2024 et 20 août 2024 adressés à Monsieur JACINTO CARBAJAL, propriétaire du logement, lui demandant de prendre les mesures nécessaires pour remédier aux causes d'indécences/d'insalubrité constatées, à savoir :

- Le système de ventilation mécanique contrôlée n'est pas fonctionnel;
- Un développement de moisissures est observé sur l'ensemble des pourtours des ouvrants du logement.

Etant donné la présence d'humidité accompagnée d'un développement de moisissures et d'un système de VMC non fonctionnel,

Etant donné le nouveau constat ëffectué le 23 octobre 2024 dans le logement sis à TOURCOING 30 Rue Pierre et Jean Dervaux appartement 109, montrant la présence d'humidité accompagnée d'un développement de moisissures et d'un système de VMC non fonctionnel,

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures de police édictées par les circonstances.

ARRETONS

Article 1 - Monsieur JACINTO CARBAJAL, propriétaire du logement sis à TOURCOING (59200), 30 Rue Pierre et Jean Dervaux appartement 109, est mis en demeure dans les plus brefs délais et, en tout état de cause, dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date de notification du présent arrêté de réaliser les travaux suivants :

- Recherche et suppression des causes d'humidité et de développement de moisissures.
- Remise en fonctionnement du système de VMC.

Article 2 - A l'issue de ce délai maximum, en cas d'inobservation de ces dispositions, la procédure reprise aux articles 32-33 du Règlement Sanitaire Départemental ainsi que le Décret n° 2002-120 du 30 janvier 2002 relatif aux caractéristiques du logement décent sera engagée à l'encontre de propriétaire.

Article 3 – Le présent arrêté lui sera notifié par lettre recommandée avec accusé de réception et transmis à Monsieur le Préfet du Département du Nord.

Article 4 - Un recours peut être déposé auprès du Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.

Article 5 - Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Commissaire de Police, Cheffe du Groupe de Circonscription de Tourcoing sont chargées chacune en ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le jeudi 14 novembre 2024

Par délégation du Maire Jean-Marc VANGILVIN

Conseiller Municipal Délégué en charge de l'Hygiène, de la Salubrité, des Cimetières,

Pagrede la Police Funéraire et de l'Etat Civil

imvangilvin@ville-tourcoing.fr

Envoyé en Préfecture le

1 4 NOV. 2024

Publié sur le site de la Ville le

1 9 NOV. 2024